

Règlement du 22^{ème} tournoi de badminton de Villepreux 29 et 30 mars 2025

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 – GENERALITES

1. Le tournoi est un tournoi national, autorisé sous le numéro XXXX. Il s'agit d'un tournoi individuel de type standard.
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence de compétition. L'organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi si le nombre d'inscrits est insuffisant ou en fonction de la situation sanitaire (Covid19).
4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
5. Le juge arbitre principal désigné par le comité d'organisation est monsieur Eric PETIT. Ses décisions sont sans appel. Il sera assisté de Noémie QUENTIN.
6. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
7. L'adresse du Gymnase de la compétition est :

Complexe Sportif Alain Mimoun, avenue du Général de Gaulle, 78150 VILLEPREUX.

Article 2 – SERIES ET TABLEAUX

1. Le 22^{ème} tournoi de badminton de Villepreux est un tournoi national de type STANDARD qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « junior », « senior » et « vétéran ». Les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception. La date d'inscription sera celle du dernier joueur de la paire inscrite.
2. Ce tournoi proposant les séries NC à R6 est ouvert à tous les licenciés FFBAD des **catégories juniors, seniors et vétérans**. Les tableaux sont organisés en séries, constituées au CPPH.
3. Le CPPH sera pris en compte au **vendredi 14 mars 2025** pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
4. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.
5. Les tableaux proposés dans le tournoi sont : simple dame, simple homme et double mixte (le samedi) et double dame et double homme (le dimanche). **La combinaison Simple / Mixte n'est pas autorisée.**
6. Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
7. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
8. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 – INSCRIPTIONS

1. La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 28 février 2025**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
2. La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 14 mars 2025**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
3. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
4. Les joueurs classés dans diverses séries joueront prioritairement dans les tableaux correspondant à leur classement/CPPH à leur inscription à la compétition. Le surclassement ne sera possible que si l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions est respecté « Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé ». Dans le cas contraire, le joueur sera inscrit dans la série correspondant à son classement. Complément d'information : pour les doubles, les CPPH pris en compte pour respecter cette règle sont les CPPH de chaque joueur, et non la moyenne des 2 joueurs.
5. Les joueurs peuvent jouer en surclassement dans un tableau sans que cela ait d'incidence dans les autres tableaux. En cas de changement de classement, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription, le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient ainsi se retrouver en liste d'attente.
6. Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
7. Les inscriptions se feront via Badnet. Toute modification ou annulation devra être faite par écrit ou par mail à : secretariatbacv78@gmail.com. Les coordonnées des joueurs doivent être mises à jour dans Badnet. La réception des emails doit également y être activée.
8. En cas d'impossibilité de paiement en ligne, les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de **BACV** et envoyés à :
Philippe GOURLOT
86 chemin de Rambouillet
78450 Villepreux
9. Le montant des engagements est de 17 Euros pour 1 tableau, 21 Euros pour 2 tableaux. 1€ sera versé à l'association SOLIBAD.

Article 4 – FORFAITS

1. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT », après la date du tirage au sort fixée au vendredi 14 mars 2025 (voir règlement des forfaits).
2. En cas de « FORFAIT », le joueur devra prévenir le club organisateur et le JA de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Ile de France de Badminton. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical ou courrier de l'entreprise en cas d'empêchement professionnel.
3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 – DEROULEMENT

1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
2. Le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, officiels d'équipe et officiels techniques seront appliqués pendant le tournoi
3. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée W.O.
4. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être perdant par W.O. à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 3 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge arbitre.
5. Les matchs peuvent être appelés dès l'horaire de convocation (cf. Règlement Général des Compétitions). Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont affichés uniquement à titre d'information.
6. Le volant officiel est le RSL Tournay Grade 3 pour les volants plumes. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre les deux joueurs/paires. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
7. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
8. A l'issue de chaque rencontre, les joueurs viendront à la table de marque saisir le score sur la tablette mise à disposition (Scorbad).
9. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match (sauf pendant les arrêts prévus article 16.2 des règles du badminton).
10. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs, appelés pour un match, ainsi que le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coaches durant les matchs disputés par leurs joueurs.
11. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Lors des phases finales, les organisateurs essaieront de fournir des arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.
12. Les vainqueurs et les finalistes seront récompensés. Les récompenses ne seront remises qu'aux lauréats présents lors des cérémonies protocolaires prévues par les organisateurs.
13. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois, limité à un seul let à chaque service.
14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
15. Tout participant au tournoi s'engage à ne pas demander de droits à l'image en cas de prise de photos ou film lors du déroulement de la compétition.
16. Toute participation au 22^{ème} tournoi de badminton de Villepreux, implique la lecture et l'acceptation du présent règlement, qui sera consultable sur le lieu du tournoi
17. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à

l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).